

Règlement « Offre promotionnelle IRVE à Dijon et Toulouse »

Du 1er septembre au 30 novembre 2025

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de l'« Offre promotionnelle IRVE Dijon et Toulouse » :

1. Société organisatrice

La société TotalEnergies Marketing France, société par actions simplifiée au capital de 390.553.839,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 531 680 445, dont le siège social est situé 562 avenue du parc de l'île – 92000 Nanterre (ci-après dénommée la « Société **Organisatrice** ») organise une opération promotionnelle dénommée « **Offre promotionnelle IRVE à Dijon et Toulouse** » (ci-après l' « **Opération** »), qui se déroulera du 1^{er} septembre 2025 au 30 novembre 2025 dans les conditions ci-après exposées.

Pour toute information complémentaire concernant cette Opération, vous pouvez contacter le [Service Consommateurs](#).

2. Contexte et mécanique

TotalEnergies Marketing France souhaite transformer en profondeur son réseau de stations-service avec l'ambition de proposer, en France, une station de recharge électrique Haute Puissance (HPC) tous les 100 kilomètres. A cette occasion, la Société Organisatrice a décidé de lancer une opération promotionnelle de découverte de la recharge électrique, dans les stations TotalEnergies et Access de TotalEnergies équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques et participantes à l'Opération.

Au total, 7 stations-service aux marques TotalEnergies et Access de TotalEnergies sont concernées par cette Opération.

Durant la période de l'Opération, pour les stations dont la liste est donnée ci-après, le tarif de la recharge électrique est exceptionnellement remis, passant de 0,59€ TTC/kWh [bornes jusqu'à 50kW] et 0,62€ TTC/kWh [bornes supérieures à 50kW] à un prix unique de 0,45€ TTC/kWh pour l'ensemble des bornes. Ce tarif s'applique sur le prix public de TotalEnergies, hors cartes de mobilité tierces. Le tarif peut être variable selon le fournisseur de services de mobilité. Au-delà de 45 min de connexion à une borne, des frais d'occupation de 0,40€ TTC/min peuvent s'appliquer.

3. Personnes concernées

L'Opération est ouverte à tout client, qu'il soit professionnel ou particulier, procédant à la recharge de son véhicule électrique dans l'une des stations participantes.

Sont également éligibles à l'Opération les porteurs de cartes TotalEnergies tel que Fleet, Mobility Corporate et Charge+, sous réserve que la recharge soit effectuée dans une station participante.

4. Stations-service participantes à l'Opération

La liste des stations participant à l'Opération est accessible ci-dessous ou sur l'application TotalEnergies Services (disponible sur les plateformes de téléchargement) ou en cliquant ici : [Découvrez tous les services de TotalEnergies](#)

Les clients sont invités à vérifier sur la liste ci-après, si la station dans laquelle ils souhaitent se rendre participe ou non à l'Opération, et/ou vérifier l'affichage en station et/ou sur la zone de recharge électrique.

Zone concernée	Nom de Site	Rue	Ville	Code Postal
Dijon	RELAIS CHARTREUX	4 AV. ALBERT 1ER	DIJON	21000
Dijon	RELAIS DE LA COTE	ROUTE DE BEAUNE	MARSANNAY LA COTE	21160
Toulouse	REL. ROCADE PURPAN.	A62 - 6 AV. DU GROUPE MORHANGE	TOULOUSE	31300
Toulouse	RELAIS TOULOUSE ESPAGNE	80 BIS ROUTE D'ESPAGNE	TOULOUSE	31100
Toulouse	RELAIS TOULOUSE GRANDE BRETAGNE	104 AVENUE GRANDE BRETAGNE	TOULOUSE	31300
Toulouse	RELAIS BLAGNAC LOMAGNE	120 ROUTE DE GRENADE	BLAGNAC	31700
Toulouse	RELAIS DE PORTET OUEST	106 ROUTE D'ESPAGNE	PORTET SUR GARONNE	31120

5. Dates de l'Opération

La présente offre promotionnelle est valable du 1er septembre au 30 novembre 2025.

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler l'Opération à tout moment, et ceci sans préavis, ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les clients concernés.

6. Produits et services éligibles à l'opération « Offre promotionnelle IRVE à Dijon et Toulouse »

Le service concerné par l'Opération est un service de recharge de véhicules électriques sur toutes les bornes de recharge électrique à la marque TotalEnergies des stations participantes à l'Opération.

Les produits suivants ne sont pas concernés par l'Opération : les carburants (notamment, Diesel Premier B7, Diesel Premier B10, Excellium Diesel, SP95-E10, SP95-E5, SP98 Excellium, SP95 Excellium), l'E85, le GPLc, le GNC, le GNL, l'Adblue et le GNR. *Liste non exhaustive*

7. Modalités de l'Opération

Pendant la durée de l'Opération et sur les zones concernées, la Société Organisatrice fait bénéficier les clients d'une remise exceptionnelle sur les tarifs de la recharge électrique en station, dans les conditions ci-après définies.

Durant la période de l'Opération, pour les stations dont la liste est donnée ci-avant, le tarif de la recharge électrique est exceptionnellement remis, passant de 0,59€ TTC/kWh [bornes jusqu'à 50kW] et 0,62€ TTC/kWh [bornes supérieures à 50kW] à un prix unique de 0,45€ TTC/kWh pour l'ensemble des bornes. Ce tarif s'applique sur le prix public de TotalEnergies, hors cartes de mobilité tierces. Le tarif peut être variable selon le fournisseur de services de mobilité. Au-delà de 45 min de connexion à une borne, des frais d'occupation de 0,40€ TTC/min peuvent s'appliquer.

8. Respect de l'intégrité de l'Opération

Toute fraude, abus, acte délibéré d'utilisation frauduleuse, ainsi que tout procédé, comportement ou manœuvre ayant pour objet l'obtention d'avantages sans que soient intégralement respectées les présentes modalités de l'Opération ou qui nuirait au bon déroulement de l'Opération, pourra entraîner des poursuites judiciaires intentées par la Société Organisatrice.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de fraude démontrée d'un client, pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer à l'Opération, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être recherchée.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires dans le cadre de l'application du présent règlement.

Pour des raisons d'affluence, de sécurité et/ou de maintenance, l'Organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler l'Opération à tout moment, y compris en cas d'événements indépendants de sa volonté, et ceci sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les clients.

Si pour quelque raison que ce soit, l'Opération ne devait pas se dérouler comme prévu en raison par exemple et non limitativement, d'un virus informatique, d'une maintenance, d'une panne de borne, d'un bug, d'une intervention ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue de l'Opération, la Société Organisatrice se réserve le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Opération ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les clients ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

9. Litiges

Le fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation, sans réserve, du Règlement dans son intégralité.

Le Règlement et son interprétation sont soumis à la loi française. Tout litige qui n'aurait pu trouver de solution amiable sur son interprétation ou son exécution sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du domicile du client.

Extrait de règlement de l'opération « Offre promotionnelle IRVE Dijon et Toulouse »

Offre promotionnelle valable du 1er septembre au 30 novembre 2025 dans les stations-services TotalEnergies et Access de TotalEnergies participantes à Toulouse et Dijon (voir liste des stations sur Découvrez tous les services de TotalEnergies). Pendant cette période, le tarif de la recharge électrique est exceptionnellement remisé, passant de 0,59€ TTC/kWh [bornes jusqu'à 50kW] et 0,62€ TTC/kWh [bornes supérieures à 50kW] à un prix unique de 0,45€ TTC/kWh pour l'ensemble des bornes sur le prix public de TotalEnergies, hors cartes de mobilité tierces. Tarif variable selon le fournisseur de services de mobilité ; et sous réserve des frais d'occupation pouvant s'appliquer au-delà de 45 min de connexion à une borne. Voir détails des conditions sur <https://services.totalenergies.fr/bons-plans/offre-speciale-recharge-dijon-et-toulouse> *L'énergie est notre avenir, économisons là.*